

La télémédecine, une priorité nationale

Dans le cadre de la « Stratégie nationale de santé 2018-2022 », le ministère des Solidarités et de la Santé a défini les priorités, la généralisation des usages du numérique dans le domaine de la santé, en vue d'abolir les distances.

« Les promesses du numérique doivent être saisies par les professionnels de santé afin de développer l'accès à une médecine innovante et de qualité sur l'ensemble du territoire. La télémédecine abolit les distances et étend le champ d'action des professionnels de santé, en leur permettant d'obtenir par exemple des avis cliniques par la téléconsultation. Elle offre à la population de nouvelles possibilités de consultation à distance aux médecins généralistes et spécialistes de recours difficiles d'accès, par exemple en psychiatrie.

Assurer la bonne couverture numérique du territoire, notamment de chacun des établissements de santé, des centres sociaux, ainsi que des structures d'exercice coordonnées dans les territoires ruraux.

- Généraliser dans la pratique quotidienne l'usage de la télémédecine, en premier lieu des téléconsultations et des téléexpertises.

- Favoriser le partage sécurisé des données médicales entre les professionnels de santé consultés par les patients, en développant l'interopérabilité des systèmes d'information et la mise en commun des dossiers au travers d'un dossier médical partagé.

- Permettre aux patients d'utiliser, en routine, des outils numériques pour un meilleur accès au système de santé : prendre des rendez-vous, obtenir un conseil médical en ligne, consulter un professionnel de santé, effectuer les démarches de préadmission, faire renouveler une ordonnance, transmettre des données à un professionnel ou accéder à son dossier médical partagé.

- Équiper les professionnels de santé et les institutions médico-sociales de services numériques d'appui à la pratique pour favoriser les échanges en temps réel entre eux et avec les patients notamment grâce à une messagerie sécurisée.

- Déployer la prescription électronique qui permet aux professionnels en charge d'un patient de partager les informations de prescription et de délivrance de médicaments, d'actes de santé ou d'actes.